

Fiche de Poste

TUTEUR DE MAISONNÉE H/F

SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Contexte de la mission :

Avec l'objectif de favoriser l'émergence des valeurs républicaines et citoyennes et le sens de l'engagement au service de l'intérêt général, le SNU est un dispositif ambitieux d'émancipation et de responsabilisation des jeunes. Il est appelé à impliquer à terme toute une classe d'âge à partir de 15 ans.

Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

- Le renforcement de la cohésion nationale, qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale,
- Le développement d'une culture de l'engagement,
- L'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se déclinera en 4 phases successives :

- Une phase initiale de préparation et d'information des familles et des jeunes volontaires,
- Un séjour de cohésion de 12 jours obligatoires (pour des jeunes volontaires de 15 à 17 ans), destiné au développement d'une culture SNU et mêlant engagement individuel et collectif, appropriation d'un socle républicain et démocratique ;
- Une mission d'intérêt général, inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours, à partir de modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel ;
- Une phase d'engagement volontaire facultative d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 30 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariats existants (service civique notamment).

L'encadrement des séjours de cohésion compte :

- une direction composée de : un chef de centre, un adjoint encadrement, un adjoint éducatif,
- une équipe de soutien : avec un intendant, un infirmier et un référent sport et cohésion,
- des capitaines de compagnie supervisant plusieurs maisonnées (de 2 à 4 maisonnées),
- des tuteurs de maisonnée de 10 à 14 jeunes volontaires par maisonnée

A – Responsabilités particulières :

Sous l'autorité du chef de centre et l'encadrement du capitaine de compagnie, le tuteur est le cadre de proximité des jeunes pendant les deux semaines du stage de cohésion. Il partage, nuit et jour, la vie de la maisonnée (groupe de 10 à 14 jeunes environ) dont il a la charge. Il est responsable de la vie quotidienne de sa maisonnée et de l'esprit qui l'anime. Il veille à développer l'autonomie et la responsabilité des volontaires et à créer une ambiance de respect mutuel. La mission du tuteur se divise en 5 tâches principales :

1. L'accueil et l'accompagnement des jeunes :
 - préparer l'accueil au sein de la maisonnée dans les domaines de l'hébergement, des loisirs, de l'hygiène, etc.
 - susciter la participation et impliquer les volontaires pour toutes les activités : vie courante, activités physiques, formations, etc.
 - veiller à l'assiduité et au respect des horaires.

2. L'organisation et la discipline de la vie courante :
 - faire connaître et respecter le règlement intérieur,
 - signaler aux cadres de compagnie tous les manquements,
 - gérer les difficultés interpersonnelles, voire les conflits.
3. L'organisation de la vie démocratique et citoyenne :
 - créer des temps d'échange démocratique,
 - contribuer à l'organisation et au bon déroulement des tâches d'intérêt général,
 - s'assurer d'un brassage effectif, dans la maisonnée ou les activités.
4. Faire émerger un esprit de maisonnée :
 - créer une cohésion de groupe
 - assurer l'inclusion effective de volontaires à besoins particuliers.
5. La sécurité physique et morale des volontaires :
 - faire respecter strictement les mesures de sécurité,
 - identifier les risques, les situations problématiques,
 - assurer, si nécessaire, le premier lien avec les familles.

A la demande du capitaine de compagnie et en fonction de ses connaissances et/ou de son expérience, il peut être mobilisé comme intervenant thématique.

B – Expérience et formation spécifique :

1. Connaissances :
 - * BAFA/ BAFD ou qualification équivalente (scoutisme...),
 - * Psychologie de l'adolescent,
 - * Identification des risques psycho-sociaux,
 - * Sécurité physique et morale des mineurs.

Compétences:

- * Animer un groupe, créer de la cohésion
- * Capacité d'écoute et réactivité,
- * Exemplarité, intégrité et rigueur dans le comportement,
- * Esprit d'équipe et capacité d'adaptation
- * Expérience dans l'accompagnement de jeunes y compris en situation de handicap ou à besoins particuliers.

Il est souhaitable de compter une expérience effective d'encadrement de la jeunesse soit dans l'Éducation nationale, les associations de jeunesse et d'éducation populaire ou les corps en uniformes.

Le candidat s'engage à suivre en présence continue une formation dont les modalités seront présentées lors des entretiens.

C – Conditions particulières d'exercice

Dates des séjours de cohésion : du 12 juin au 24 juin 2022 et du 3 juillet au 15 juillet 2022

Public accueilli : entre 112 et 250 jeunes volontaires environ par centre, âgés de 15 à 17 ans

Pour un séjour, vacations en contrat d'engagement éducatif sur la base de 68,90 € brut par jour sur 24 jours, soit une rémunération brute globale, congés payés compris, de 1653,60 €, comprenant les journées de formation, de réunions et de séjour (obligation de présence en internat pendant le séjour de cohésion, 2 jours de repos hebdomadaire sur la totalité du séjour).

Les fonctionnaires et agents contractuels de droit public de l'Etat bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée, d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'au moins un an ou de contrats successifs d'une durée cumulée d'au moins un an sont indemnisables au titre de leur activité d'encadrement en vertu du décret n°2022-343 du 10 mars 2022 et de l'arrêté du même jour qui porte indication des taux et montants applicables selon la fonction occupée. Le montant en vigueur, par jour, pour un tuteur de maisonnée est de 48 € et est calculé sur la durée du séjour de cohésion uniquement (12 jours).

Tenue obligatoire fournie pour l'encadrement.

Documents (CV+ lettre de motivation) à adresser dans les meilleurs délais à :

DEPARTEMENTS	CHEFS DE PROJET	COORDONNEES
Côtes d'Armor	M. Christophe RICHARD	ce.sdjes22-snu@ac-rennes.fr
Finistère	Mme Mailys MONNIN	ce.sdjes29@ac-rennes.fr
Ille-et-Vilaine	M. Virgil ROUX	ce.sdjes35-snu@ac-rennes.fr
Morbihan	Mme Véronique FORLIVESI	ce.sdjes56-snu@ac-rennes.fr